

ARRÊTÉ DU MAIRE

22 / 2302

**TEMPORAIRE D'INTERDICTION
DE VENTE ET D'UTILISATION
DE BOMBES SERPENTINS
ET DE MOUSSE À RASER DANS LE CADRE
DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2022**

**Le Maire de la Ville de Montgeron,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique lors des festivités dans le cadre de la Fête Nationale,

Considérant qu'en raison d'un problème de santé grave du chef de tir, il est nécessaire, d'abroger l'arrêté n°22/1959, susvisé, pris en date du 1^{er} juin 2022 pour permettre au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique lors des festivités dans le cadre de la Fête Nationale et de les reporter au jeudi 14 juillet 2022,

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°22/1959 est abrogé.

Article 2. Toutes ventes et utilisations de bombes serpentins et de mousse à raser sont strictement interdites pendant la soirée de la Fête Nationale, le jeudi 14 juillet 2022, dans les espaces publics sur le territoire de la commune.

Article 3. Ampliation du présent arrêté est transmise à :

Monsieur le Commissaire de la police nationale,
Madame le Chef de service de la police municipale.

Article 4. Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des services de la commune de Montgeron, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron, le 13 JUIL. 2022



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Île-de-France

